

<https://enseignants.se-unsas.org/Quelles-conditions-de-reprise-en-toute-securite-apres-la-suspension-des>



Quelles conditions de reprise en toute sécurité après la suspension des compétitions de rugby à l'UNSS ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -
Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Suite au tragique accident d'un jeune licencié à l'UNSS en décembre dernier dans l'académie de Toulouse, la direction nationale de la fédération du sport scolaire avait suspendu toute pratique du rugby au sein des associations sportives. Les commissions mixtes nationales Rugby de l'UNSS ont rendu leur décision le 6 janvier.

Contexte

Un lycéen de 17 ans, licencié de l'UNSS, est devenu tétraplégique à la suite d'un plaquage en pratiquant le rugby dans le cadre de l'association sportive, le 14 décembre dernier à Tarbes. Après ce tragique événement, la direction nationale de l'UNSS a immédiatement suspendu toute pratique du rugby dans le sport scolaire, « jusqu'à nouvel ordre » afin d'analyser cet accident de réfléchir aux éventuelles adaptations nécessaires en vue de limiter les risques. Cette mesure ne concerne que les manifestations sportives de compétition.

Réactions

Dès la rentrée des vacances scolaires, l'UNSS a réuni les commissions mixtes nationales (CMN) Rugby UNSS-FFR et UNSS-FFR XIII, les 3 et 5 janvier derniers. La fédération du sport scolaire a validé la possibilité de reprendre la pratique du rugby à 5 (sans plaquage), ainsi que le rugby à XIII, dès le 6 janvier. Les autres formes de rugby, en revanche, sont toujours suspendues, le temps pour l'UNSS d'étudier « des mesures complémentaires de nature à optimiser la préservation de l'intégrité physique des licenciés ».

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa adresse ses pensées à Mathias, sa famille, ses proches, ses camarades et ses professeurs et leur exprime sa compassion et son soutien dans cette épreuve.

Le SE-Unsa comprend la démarche de l'UNSS. Interdire définitivement la pratique du rugby dans le cadre de l'UNSS aurait pu être interprété comme une forme de défiance envers les enseignants d'EPS alors qu'ils sont des professionnels de l'éducation à la sécurité. Ce n'est pas le message qu'a souhaité transmettre la fédération du sport scolaire, qui avait légitimement besoin d'un temps de réflexion et de marquer une pause dans la pratique du rugby dans les associations sportives compte tenu de la gravité de l'accident.

Certaines formes de rugby peuvent désormais reprendre, mais la prudence est de mise pour l'UNSS. Elle doit poursuivre sa réflexion sur la sécurité des jeunes pratiquant ce sport sous sa juridiction, sans pour autant priver ses licenciés et ses animateurs d'AS de cette activité sportive, en laissant ouverte la possibilité d'un retour le plus rapide possible à la normale pour tous.

Nos propositions

Suite à un accident aussi rare que gravissime, un délai de réflexion s'imposait et s'impose toujours pour que chaque élément, chaque décision (qu'elle soit juridique, administrative...) soit pesé méthodiquement. Afin de permettre une reprise des compétitions en toute sécurité pour tous (élèves, enseignants et familles), le SE-Unsa œuvrera au sein de l'UNSS pour :

- une réflexion sur les gestes techniques spécifiques à maîtriser dans le cadre de la pratique du rugby en UNSS
- éclaircir les problèmes juridiques qui semblent pour l'instant accaparer les acteurs nationaux de l'UNSS dans

Quelles conditions de reprise en toute sécurité après la suspension des compétitions de rugby à l'UNSA

cette affaire

- engager une réflexion globale sur les éléments permettant une meilleure prise de l'espace dans la pratique du rugby, diminuant ainsi les collisions. Il s'agirait par exemple de reconsidérer les dimensions de chaque terrain.

Le SE-Unsa reste aux côtés des collègues d'EPS pour une pratique épanouissante et citoyenne du sport scolaire.

> > [lire le courrier reprise rugby](#)